

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 9 novembre 2020 par visioconférence (ZOOM) à 19 h.

Cette séance est sous la présidence du maire, Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Est absente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

224-11-2020

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

225-11-2020

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 670 600\$ qui sera réalisé le 17 novembre 2020 (Règlements #296 et #338)
11. Résultat de l'appel d'offres public et adjudication (Règlements #296 et #338)
12. Rapport d'entretien de la route verte (PAFERV)
13. Poste mécanicien
14. Décompte progressif/Eurovia Québec Construction inc/Réfection de la rue des Érables
15. Calendrier 2021 des séances régulières du conseil municipal
16. Embauche des employés d'hiver
17. Dépôt de la liste des taxes à recevoir et autorisation de procéder
18. Association Touristique Régionale de la Gaspésie
19. Ouverture d'une partie de la route Wafer (Quai)
20. Achat d'une souffleuse et d'une débroussailleuse-Chargeur Warker
21. Achat d'un tracteur et souffleuse/SEAO
22. Refinancement de l'emprunt pour les numéros des règlements #272 et #286 au montant de 40 600\$
23. Participation au Transport Adapté
24. Bouge pour que ça bouge

25. Avis de motion et présentation du projet de règlement #381 concernant le budget 2021
26. Poste d'urbanisme/Christian Landry
27. Demandes de subventions/Programme Actifs URLS/Développement Loisir et Sport URLS/Le Canada en fête
28. Dérogation mineure- Lot 4 183 943, route 132 Est
29. Clôture de la séance
30. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

226-11-2020 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

227-11-2020 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

228-11-2020 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

229-11-2020 **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

230-11-2020 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 266 911,08 \$ (comptes payés au cours du mois, 188 843,18 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 78 067,85 \$).

Un état des revenus et dépenses ainsi que les états comparatifs sont déposés au conseil municipal.

231-11-2020 **8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Chevaliers de Colomb (Guignolée 2020)
- Source Alimentaire Bonavignon (Don alimentaire)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2020.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le don suivant :

- Chevaliers de Colomb (Guignolée 2020) 500\$
- Source Alimentaire Bonavignon (Don alimentaire) 250\$

232-11-2020

## **9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) qui stipule que chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil doit déposer, devant le conseil, une déclaration écrite et mise à jour, des intérêts pécuniaires que le membre du conseil a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et divers autres intérêts.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, mentionne avoir bien reçu de tous les membres du conseil, les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

233-11-2020

## **10. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 670 600 QUI SERA RÉALISÉ LE 17 NOVEMBRE 2020 (RÈGLEMENTS # 296 ET #338)**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Nouvelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 670 600 \$ qui sera réalisé le 17 novembre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
296	98 700 \$
338	430 600 \$
338	141 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 296, la Municipalité de Nouvelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle avait le 14 avril 2020, un emprunt au montant de 98 700 \$, sur un emprunt original de 192 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 296 ;

ATTENDU QUE, en date du 14 avril 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 novembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 296 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 novembre 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire Yvan St-Pierre et par la secrétaire-trésorière Arlene McBrearty ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>120 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>122 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>123 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>125 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>127 600 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>51 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 296 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 novembre 2020, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 296, soit prolongé de 7 mois et 3 jours.

234-11-2020

## **11. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ET ADJUDICATION (RÈGLEMENTS # 296 ET #338)**

### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	9 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	670 600 \$	Date d'émission :	17 novembre 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 novembre 2020, au montant de 670 600 \$ ;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

### 1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

120 200 \$	0.65000 %	2021
122 100 \$	0.75000 %	2022
123 800 \$	0.90000 %	2023
125 700 \$	1,10000 %	2024
178 800 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,77800

Coût réel : 1,45732%

### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

120 200 \$	1,57000 %	2021
122 100 \$	1,57000 %	2022
123 800 \$	1,57000 %	2023
125 700 \$	1,57000 %	2024
178 800 \$	1,57000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,57000 %

### 3 -CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS

120 200 \$	1,75000 %	2021
122 100 \$	1,75000 %	2022
123 800 \$	1,75000 %	2023
125 700 \$	1,75000 %	2024
178 800 \$	1,75000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,75000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 novembre 2020 au montant de 670 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 296 et 338. Ces billets sont émis au prix de 98,77800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

235-11-2020

### 12. RAPPORT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (PAFERV)

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le rapport d'entretien pour les sentiers de la Route Verte (Les Sentiers de Shoobred) pour l'année 2020 soit accepté au montant de 11 519,15 \$.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, soit autorisée à présenter pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, le rapport d'entretien pour l'année 2020 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports permettant ainsi, l'obtention de la subvention d'aide à l'entretien de la Route Verte.

236-11-2020 **13. POSTE MÉCANICIEN**

Considérant la résolution 197-09-2020 concernant l'ouverture des postes à l'interne et à l'externe (voirie) ;

Considérant la résolution 216-10-2020 engageant deux employés aux postes de chauffeurs à l'interne ;

Considérant qu'un poste de mécanicien à temps plein a été en affichage public et que deux candidatures ont été reçues ;

Considérant le processus d'entrevue, le comité recommande la candidature de Gregory Blais au poste de mécanicien (classe 4, poste à temps plein) ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que Gregory Blais soit engagé pour combler le poste de mécanicien, tel qu'il a été affiché à l'externe, et ce, à compter de janvier 2021. Que les conditions de travail soient celles établies à la convention collective en vigueur.

237-11-2020 **14- DÉCOMPTÉ PROGRESSIF- EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC- RÉFECTION DE LA RUE DES ÉRABLES**

Considérant la résolution 101-05-2019 octroyant le contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue des Érables ;

Considérant que les travaux sont évalués à 900 971,92\$ taxes nettes incluses ;

Considérant que Eurovia Québec Construction inc. a présenté un troisième décompte progressif (facture 18001306) au montant de 100 307,69\$ plus taxes applicables pour les travaux qui ont été exécutés en date du 19 octobre 2020 ;

Considérant que la firme ARPO Groupe-conseil inc. approuve le paiement ;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement de la facture 18001306 à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 100 307,69\$ plus taxes applicables.

238-11-2020 **15. CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 lesquelles débiteront à 20 h :

11 janvier (2 <sup>e</sup> lundi)	10 mai (2 <sup>e</sup> lundi)	7 septembre (1 <sup>er</sup> mardi)
08 février (2 <sup>ee</sup> lundi)	7 juin (1 <sup>er</sup> lundi)	4 octobre (1 <sup>er</sup> lundi)
8 mars (2 <sup>e</sup> lundi)	5 juillet (1 <sup>er</sup> lundi)	15 novembre (3 <sup>e</sup> lundi)
6 avril (1 <sup>er</sup> mardi)	9 août (2 <sup>e</sup> lundi)	6 décembre (1 <sup>er</sup> lundi)

239-11-2020

## **16. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'embauche des employés saisonniers réguliers pour une période de 20 semaines minimum soit autorisée.

240-11-2020

## **17. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR ET AUTORISATION DE PROCÉDER**

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'au cours du mois de novembre, le secrétaire-trésorier doit préparer et soumettre pour approbation des membres du conseil, le nom et un état de toutes les personnes endettées envers la municipalité ;

Considérant l'article 3 du règlement 001-98 concernant la date pour les ventes pour taxes à la MRC d'Avignon mentionnant que la date pour transmettre l'état visé par l'article 1022 CM pour les taxes de l'année courante est le deuxième jeudi du mois d'avril ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la liste des personnes endettées envers la municipalité (taxes à recevoir) en date du 9 novembre 2020 et totalisant 127 704,13\$ soit approuvée ;

Que les procédures annuelles courantes prévues pour le recouvrement des taxes dues (excluant les soldes inférieurs à 75 \$ et les exceptions) soient autorisées.

241-11-2020

## **18. ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que Marie-Lise Tremblay, coordonnatrice en loisirs et vie communautaire soit mandatée à représenter la Municipalité de Nouvelle lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie

242-11-2020

## **19. OUVERTURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE WAFER (QUAI)**

Considérant l'envoi par courrier d'un avis public concernant l'ouverture d'une partie de la route Wafer à Miguasha, secteur des 4 arrêts (chemin du Quai) jusqu'au 154, route Wafer (Petit Canoë) inclusivement ;

Considérant la réception d'une soumission ;

Considérant que la soumission de Mécanique Guy Caissy inc. respecte toutes les clauses de l'avis envoyé ;

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle octroie le contrat pour l'ouverture d'une partie de la route Wafer à Miguasha, secteur des 4 arrêts (chemin du Quai) jusqu'au 154, route Wafer (Petit Canoë) inclusivement, à Mécanique Guy Caissy inc. au montant de 5 375\$ plus taxes applicables.

Que l'entrepreneur s'engage à effectuer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 15 avril 2021 l'entretien de ladite partie de la route selon le contrat signé. Un montant de 50% sera payé au début du contrat et 50% à la fin du contrat.

243-11-2020

**20. ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE POUR CHARGEUR WACKER**

Considérant l'achat de notre chargeur Wacker ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce chargeur, une souffleuse et une débroussailleuse pour l'entretien de nos chemins ;

Considérant que le directeur des travaux publics a procédé par soumission pour l'achat de ces équipements ;

Considérant la soumission de La Coop Purdel au montant de 34 520,00\$ plus taxes applicables ;

Considérant la vente de notre Massey-Ferguson au montant de 27 000,00\$ ;

Considérant que le conseil municipal désire appliquer cette somme (27 000\$) sur l'achat de ces équipements ;

Il est proposé par la conseillère David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise l'achat d'une souffleuse et d'une débroussailleuse et que le montant de 27 000\$ soit appliqué sur cet achat et que le montant de 9 241,68\$ soit pris au fond de roulement pour une période de 5 ans.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

244-11-2020

**21. ACHAT D'UN TRACTEUR ET SOUFFLEUSE/SEAO**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Nouvelle désire faire l'achat d'un tracteur et d'une souffleuse pour l'entretien des chemins ;

Considérant que le montant du seuil d'appel d'offres public est de 105 700\$ ;

Considérant que le montant évalué dépasse le montant du seuil autorisé ;

Considérant que pour s'y faire, nous devons procéder par l'entreprise du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) ;

Considérant qu'un devis technique a été préparé et a été déposé le 28 octobre 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'approuver le dépôt de l'avis d'appel d'offres (SEAO) du devis technique concernant l'achat d'un tracteur et d'une souffleuse pour la Municipalité de Nouvelle.

245-11-2020

## **22. REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT POUR LES NUMÉROS DES RÈGLEMENTS #272 ET #286 AU MONTANT DE 40 600\$**

Considérant que l'emprunt pour les numéros des règlements #272 et #286 venait à échéance le 26 octobre 2020 ;

Considérant que le montant du renouvellement est de 40 600\$ et que le ministère des Finances du Québec autorise la Municipalité à renouveler de gré à gré étant donné que le montant est inférieur à 105 700\$ ;

Considérant la proposition de la Caisse Populaire de la Baie des Chaleurs à un taux d'intérêt de 3.33% ;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de la Baie des Chaleurs pour son emprunt de 40 600\$, et ce, pour un terme de 5 ans.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

246-11-2020

## **23. PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées ;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 –MRC de Bonaventure) ;

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure) ;

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 % ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement ;

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs ;

QUE la Municipalité de Nouvelle confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de 3 680,80\$.

247-11-2020

#### **24. BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE**

Considérant la demande de l'organisme « Bouge pour que ça bouge » de s'impliquer dans leur projet qui vise les jeunes à expérimenter une variété d'activités ;

Considérant que ce projet vise plus de 1200 jeunes vivants entre Escuminac et New Richmond ;

Considérant la création de 4 emplois à temps plein :

Considérant les objectifs suivants :

- Offrir de plus en plus d'occasions aux jeunes de pratiquer une forme ou une autre d'activité physique
- Structurer l'offre parascolaire des écoles de Nouvelle à New Richmond en partenariat avec les acteurs du milieu
- Offrir une chance égale aux jeunes, peu importe leur situation, de participer à des activités stimulantes et enrichissantes
- Faire profiter les jeunes, les familles et les organisations scolaires de l'expertise en place au sein de l'organisme
- Consolider l'organisme

Considérant les répercussions suivantes :

- Pour l'organisme, devenir le catalyseur des forces du milieu appelées à oeuvrer auprès des jeunes du secteur
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes, notamment en augmentant la pratique de l'activité physique
- Mettre un frein au "décrochage sportif" à l'adolescence, particulièrement chez les filles
- Permettre aux jeunes de vivre des moments passionnants dans un contexte scolaire
- Favoriser le maintien à l'école de jeunes à risque
- Favoriser le succès académique
- Maximiser l'usage des infrastructures sportives disponibles dans la région

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle appuie le projet de « Bouge pour que ça bouge » pour une période de 3 ans au montant de 2300\$/année, et ce, conditionnel à ce que toutes les écoles du secteur et les municipalités impliquées donnent leur accord.

248-11-2020

#### **25. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #381 CONCERNANT LE BUDGET 2021**

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Allain que sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour l'adoption du budget 2021 et fixant les taxes pour l'exercice 2021.

## **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #381 CONCERNANT LE BUDGET 2021.**

La conseillère Julie Allain fait la présentation du projet de règlement.

Ce projet de règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2021, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux. Le budget 2021 sera un budget équilibré.

249-11-2020

### **26. POSTE D'URBANISME/CHRISTIAN LANDRY**

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer nous avait informé que le contrat pour le service de l'urbanisme prendrait fin au 31 octobre 2020 ;

Considérant que nous devons combler ce poste afin de faire respecter la réglementation applicable sur le territoire de la Municipalité de Nouvelle ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Nouvelle nomme Christian Landry comme inspecteur au service de l'urbanisme.

Qu'il soit autorisé à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices se trouvant sur le territoire de la municipalité.

Qu'il soit autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant aux règlements applicables sur le territoire de la municipalité.

Qu'il soit autorisé à émettre des constats d'infractions aux règlements applicables sur le territoire de la municipalité.

Qu'il soit autorisé à représenter la municipalité devant toute instance en cas de contestation d'un constat d'infraction par un contrevenant.

250-11-2020

### **27. DEMANDES DE SUBVENTIONS/PROGRAMME ACTIFS URLS/DÉVELOPPEMENT LOISIR ET SPORT URLS/LE CANADA EN FÊTE**

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte la présentation des demandes de subventions présentées par la coordonnatrice en loisirs et vie communautaire Marie-Lise Tremblay.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

251-11-2020

### **28. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –LOT 4 183 943, ROUTE 132 EST**

Considérant la demande visant à accepter la profondeur et la superficie du terrain qui sont respectivement de 55,45 m et 1605,5 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de lotissement prévoit une profondeur minimale de 60 m et une superficie minimale de 1 858 m<sup>2</sup>.

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact sur les voisins ;

Considérant que le CCU a recommandé au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure lors de la rencontre du 21 octobre 2020 ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Nouvelle accepte la demande de dérogation concernant la profondeur et la superficie du lot 4 183 943 qui sont respectivement de 55,45 m et 1605,5 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de lotissement prévoit une profondeur minimale de 60 m et une superficie minimale de 1 858 m<sup>2</sup>.



252-11-2020 **29. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

253-11-2020 **30. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19 h 20.

---

Yvan St-Pierre,  
Maire

---

Arlene McBrearty  
Directrice générale et secrétaire-trésorière